

2014, Année internationale de l'agriculture familiale

Alternatives Economiques



SEPTEMBRE 2014 | NUMÉRO 338 BIS

www.alternatives-economiques.fr



Agriculture familiale, le défi

www.cfsi.asso.fr

L'autre regard sur l'économie et la société

CHAQUE MOIS, ALTERNATIVES ECONOMIQUES C'EST :

- > **Le suivi complet de l'actualité économique et sociale**
en France, en Europe et au niveau international
- > **Des enquêtes et des entretiens** pour vous informer de tout ce qui bouge, sans oublier pour autant ce qui ne change pas, ou pas assez vite
- > **Des synthèses** rédigées par les meilleurs spécialistes, afin de faire le tour des questions qui font débat
- > **Un éclairage unique** sur toutes les alternatives qui contribuent à rendre le monde plus juste



AVANTAGE ABONNÉS

Créez votre compte sur www.alternatives-economiques.fr pour accéder en illimité à notre site Internet, aux archives du magazine, à l'édition numérique et recevoir nos newsletters.



ALTERNATIVES ECONOMIQUES, C'EST AUSSI

4 hors-série par an
qui font le point
sur des questions d'actualité
ou qui proposent des synthèses
indispensables

Bulletin d'abonnement

OUI, je m'abonne à Alternatives Economiques pour un an (11 numéros + 4 hors-série)

- ☐ Je m'abonne au tarif particulier de **53 € seulement** au lieu de 73,50 € (prix au numéro), soit plus de **27 %** de réduction.
- ☐ Je m'abonne au tarif étudiant* de **45 € seulement** au lieu de 73,50 € (prix au numéro), soit plus de **38 %** de réduction.

Avec mon abonnement, j'accède gratuitement aux ressources en ligne sur www.alternatives-economiques.fr

Ci-joint mon règlement par chèque
à l'ordre d'Alternatives Economiques

A retourner

avec ce bon de commande à :
Alternatives Economiques
Abonnements,
12 rue du Cap Vert
21800 Quetigny

Abonnez-vous directement
par téléphone au 03 80 48 10 40
(carte bancaire uniquement)
ou en ligne sur
www.alternatives-economiques.fr
(paiement sécurisé)

Nom																					
Prénom																					
Courriel																					
Adresse																					
Adresse																					
Code postal											Ville										

* Merci de joindre un justificatif.

Fondateur : Denis Clerc

Directeur des publications, président du conseil

d'administration : Philippe Frémeaux

Directrice générale : Camille Dorival

RÉDACTION : 28 rue du Sentier 75002 Paris, tél. 01 44 88 28 90

Courriel : redaction@alternatives-economiques.fr

Pour joindre directement votre correspondant, composez le 01 44 88 suivi des quatre chiffres entre parenthèses.

Rédacteur en chef : Guillaume Duval (28 92)

Coordinateur de la rédaction : Laurent Jeanneau (95 38)

Editorialiste : Christian Chavagneux (27 38)

Rédacteurs en chef adjoints : Marc Chevallier (27 39), Sandrine

Foulon (95 91), Sandra Moatti (95 36), Antoine de Ravignan (95 92)

Secrétaire général de la rédaction : Daniel Salles (28 98)

Coordination des dossiers : Sandra Moatti (95 36)

Macroéconomie : Christian Chavagneux (27 38), Sandra Moatti (95 36)

Entreprise : Marc Chevallier (27 39)

Société : Claire Alet (23 86), David Belliard, Vincent Grimault (58 82),

Xavier Molénat (98 76), Céline Mouzon (98 74), Nairi Nahapétian (23 85)

Travail, social : Camille Dorival (28 90), Sandrine Foulon (95 91),

Laurent Jeanneau (95 38),

International : Antoine de Ravignan (95 92)

Agir, agenda : Céline Mouzon

Histoire : Gérard Vindt

Livres : Christian Chavagneux (27 38)

Ecrans : Igor Martinache

Blogs éco : Gilles Raveaud

Ont également participé à ce numéro : Hélène Basquin,

Mathilde Bonnard, Isabelle Duquesne, Laurence Estival

Secrétariat de rédaction, iconographie : Martine Dortée (27 37),

Nathalie Zemmour-Khorsi (28 96), Charlotte Chartan (95 37)

Relations extérieures, association des lecteurs :

Véronique Orlandi (95 90), Hélène Creix (28 94),

Marie-Fernande Moussaou (28 90)

Développement Web : Romain Dortier, Bacar N'diaye (98 75)

Directeur du développement : David Belliard (95 39)

Directrice commerciale : Hélène Reithler (27 33)

Chargée de promotion diffusion : Aïssata Seck (28 97)

Assistante marketing : Marianne Thibaut (58 81)

PUBLICITÉ : L'autre régie

28, rue du Sentier 75002 Paris, www.lautre-regie.fr

Directeur de régie : Jérémie Martinet (27 34)

Directrice de clientèle : Anne Pichonnet (28 93)

Chef de publicité (formation) : Florian Makiza (98 74)

RELATIONS CLIENTS, FABRICATION

12, rue du Cap-Vert 21800 Quetigny

Tél. 03 80 48 10 25 - Fax 03 80 48 10 34

Relations clients : Delphine Dorey (chef de service),

Stéphanie Claudel (adjointe),

Colette Aubertin, Lucia Bonvin, Marilyn Fleutot, Philippe Glommeau,

Isabelle Ménétrier, Claude Pettinaroli, Yolande Puchaux,

Laure Trillo, Sonia Varichon

Courriel : abonnements@alternatives-economiques.fr

Directeur administratif et financier : François Colas

Comptabilité : Zineb Hemairia, Odile Villard

Maquette, infographie : Odile Al Daghistani, Marie-July Berthelier

Conception graphique : Rampazzo et associés (Paris)

Couverture : photo : Rindra Ramasomanana/Ifad

Imprimerie : Léonce Déprez (62620 Ruitz)

Inspection des ventes (dépositaires et diffuseurs) :

Destination média, tél. : 01 56 82 12 06

Diffusion : En kiosque : Presstalis

En librairie : Dif'pop, 81 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas

tél. 01 43 62 08 07, fax 01 43 62 07 42

Edité par Scop-SA Alternatives Economiques.

RC 84 B 221 Dijon, Siret 330 394 479 00043.

Le capital est partagé principalement entre les salariés de la Scop-SA,

l'Association des lecteurs d'Alternatives Economiques et la Société civile

des lecteurs d'Alternatives Economiques.

CPPAP : 0319 184446 - ISSN : 0247-3739

Dépôt légal : à parution

Imprimé en France/Printed in France

sur papier composé de fibres certifiées PEFC.

© Alternatives Economiques. Toute reproduction, même partielle, des textes, infographies et documents parus dans le présent numéro est soumise à l'autorisation préalable de l'éditeur, quel que soit le support de la reproduction. Toute copie destinée à un usage collectif doit avoir l'accord du Centre français du droit de copie (CFC) : 20 rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. : 01 44 07 47 70, fax : 01 46 34 67 19.



Un triple enjeu

Les agricultures familiales emploient aujourd'hui près de 40 % des actifs dans le monde et fournissent à l'humanité près de 70 % de son alimentation.

On ne saurait les disqualifier au nom de la « modernité ». Celle-ci ne provoque-t-elle pas des exclusions paysannes massives ? Des dégradations alarmantes de l'environnement ? Ne se montre-t-elle pas incapable d'apporter des réponses convaincantes au drame de la faim qui frappe près d'un milliard de personnes ? Mais si les agricultures familiales sont le pilier de la sécurité alimentaire du monde d'aujourd'hui, qu'en sera-t-il demain, quand les défis de l'alimentation, de l'emploi et de l'environnement seront plus difficiles encore à relever ?

C'est pour répondre à cette question que l'Assemblée générale des Nations unies a décidé de consacrer l'année 2014 à l'agriculture familiale. Il s'est dégagé des débats suscités à cette occasion un avis concordant : oui, du fait de leur multifonctionnalité, seules les agricultures familiales peuvent répondre aux trois défis majeurs qui se dressent devant nous. Ceci est clair pour la production agricole, du fait d'importantes marges de progression des rendements des petites exploitations au Sud. Ceci est clair pour l'emploi, du fait de villes de moins en moins capables d'offrir des perspectives pour les jeunes ruraux qui arrivent sur le marché du travail. Ceci est clair pour l'environnement, du fait de la

connaissance fine qu'ont les paysans de la bonne gestion de leur terroir.

Mais il ne s'agit que d'un potentiel. Car la plupart des agricultures familiales se débattent aujourd'hui dans un environnement qui leur est défavorable. Faute d'être protégées et soutenues, elles dégagent des revenus trop faibles. La pauvreté de la grande majorité des paysans leur interdit d'investir. Cette situation n'est pas de leur fait. Ils ont au contraire su écrire des histoires agraires adaptées à la diversité des géographies du monde et aux performances respectables. Leurs maux sont liés pour l'essentiel à l'absence de politiques publiques, voire à des politiques franchement antipaysannes. Au Sud comme au Nord, là où il y a une sécurisation de l'usage du foncier, un investissement dans des infrastructures publiques, une organisation d'un crédit agricole, une régulation des marchés et un accompagnement des producteurs, là où ces politiques ont été négociées avec des organisations professionnelles, les dynamiques de développement agricole émergent et leur caractère familial devient un atout. Que 2014 fasse prendre

conscience de l'urgence de construire un environnement favorable pour les paysans... et pour la sécurité alimentaire de tous les hommes. ■

PAR HENRI ROUILLÉ
D'ORFÈUIL



ET
JEAN-LOUIS VIELAJUS*



**Seules
les agricultures
familiales peuvent
répondre aux trois
défis majeurs
de l'alimentation,
de l'emploi et de
l'environnement**

* Respectivement chargé de mission interministérielle pour la coordination de l'Année internationale 2014 de l'agriculture familiale et délégué général du Comité français pour la solidarité internationale.

AGRICULTURE



Marché à Lomé (Togo). La production agricole familiale mobilise des dizaines de millions de femmes en Afrique, mais elles sont peu aidées par les pouvoirs publics.

Bastien Breuil

POUR NOURRIR LE MONDE : L'AGRICULTURE FAMILIALE

L'agriculture familiale assure 70 % de la production agricole mondiale. C'est d'abord à elle qu'il faut faire confiance pour nourrir durablement la planète.

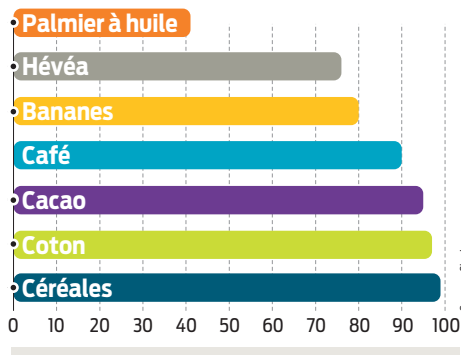
A quoi ressemblera le monde agricole dans trente ans ? Dominante aujourd'hui, l'agriculture familiale (*) a réussi jusqu'à présent à relever le défi de nourrir une planète toujours plus peuplée. Mais qu'en sera-t-il en 2050 quand, pour assurer les besoins de 9 milliards d'humains, il faudra que la production mondiale ait augmenté de 30 % à 80 %, selon les hypothèses ? Le défi n'est pas mince : 84 % des exploitations dans le monde ont une surface inférieure à deux hectares et les deux tiers des agriculteurs familiaux travaillent encore à la main... « Certains Etats estiment que ce serait plus simple et plus rapide d'industrialiser la production agricole », observe Bruno Losch, chercheur au Centre international de recherche agromatique pour le développement (Cirad).

C'est le cas des pays membres de la Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition, lancée en 2012 lors du sommet du G8 de Camp

David (Etats-Unis). Une dizaine d'Etats africains (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Ghana, Mozambique, Tanzanie, Malawi, Nigeria et Sénégal) misent ainsi sur les investissements des multinationales de l'agro-industrie sur

L'AGRICULTURE FAMILIALE DOMINE, MÊME À L'EXPORTATION

Part de l'agriculture familiale dans la production agricole, en %



leur territoire. Et une centaine d'entreprises (Cargill, Monsanto, Nestlé...) ont déjà répondu à l'appel.

Une fausse solution

Pour ses défenseurs, cette stratégie résout la question des moyens financiers à mettre sur la table pour accroître la production agricole des pays en développement. Depuis les années 1990, ce secteur a en effet fait les frais des coupes dans les dépenses publiques imposées par le Fonds monétaire international (FMI) aux Etats fortement endettés. Après la crise alimentaire et l'envolée des prix mondiaux à partir de 2007, la sécurité alimentaire a certes été inscrite parmi les priorités de nombre d'agences de développement, à l'instar de l'Agence française de développement (AFD), mais les fonds publics alloués restent sans commune mesure avec les besoins, d'où l'appel aux capitaux privés.

Dénonçant cette vision uniquement financière, les organisations de la société



Agriculture familiale : elle se caractérise par le lien organique entre l'unité de production et la famille exploitante, par opposition à l'agriculture entrepreneuriale dont le capital appartient à des acteurs déconnectés de l'activité productive.

« L'accord de partenariat avec l'Europe est une véritable catastrophe »



ENTRETIEN

Ibrahima Coulibaly,
président de la Coordination
nationale des organisations
paysannes (Cnop) au Mali

En dépit d'une forte mobilisation en Afrique et en Europe, la Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) a finalement validé le 11 juillet dernier l'accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne. Que craignez-vous ?

C'est une véritable catastrophe. L'accord prévoit que nous ouvrons davantage nos frontières en échange d'un libre accès de nos produits au continent européen. Cela va mettre à mal la capacité de notre continent à assurer sa sécurité alimentaire. Nos débouchés, mis à part pour certaines cultures comme le cacao ou le café, ne sont pas à l'international mais sur les marchés nationaux et régionaux. C'est à nous de répondre aux besoins des consommateurs. Il est nécessaire de

protéger nos marchés des importations pour développer notre production et répondre aux attentes des consommateurs urbains.

Que répond votre organisation aux dirigeants qui doutent que les paysans africains puissent nourrir tous les Africains demain ?

Sans avoir bénéficié de soutiens de la part de leurs gouvernements, les Africains ont réussi, au cours des dernières décennies, à accroître leur production agricole. Il suffirait de consacrer au secteur agricole 10 % des budgets des Etats pour aider les paysans à améliorer encore les résultats. Comment effectuer, par exemple, les récoltes dans les champs dans les temps en continuant à travailler à la main ? Comment développer des techniques innovantes s'il n'y a pas de conseillers agricoles pour former et accompagner les agriculteurs dans leur mise en œuvre ? Il n'y a pas, en dépit des discours, de volonté politique pour investir dans le secteur agricole ! ■

PROPOS RECUEILLIS PAR L. E.

civile ont obtenu que 2014 soit déclarée « année internationale de l'agriculture familiale » par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). L'objectif est de relancer le débat sur les modèles agricoles les plus à même de répondre à la sécurité alimentaire mondiale. Car les logiques industrielles ne sont pas sans danger : dans les pays du Nord comme en Asie ou en Amérique latine, l'introduction, à partir des années 1960, de variétés à haut rendement et de races animales à fort potentiel, l'essor de la monoculture couplée à l'irrigation intensive, la mécanisation, l'agrandissement des exploitations pour favoriser les économies d'échelle ont dévasté l'environnement. Au point qu'aujourd'hui ce modèle devient contre-productif, avec la disparition des insectes pollinisateurs ou la salinisation des

sols. Davantage utilisatrice de produits chimiques et d'eau et favorisant l'érosion, l'agriculture industrielle accentue la pression sur des ressources naturelles par ailleurs mises à mal par l'augmentation de la population mondiale et par les changements climatiques.

De plus, cette agriculture « moderne », tournée principalement vers l'exportation, s'est jusqu'ici montrée impuissante à résoudre le problème de la faim. Elle prive de débouchés les producteurs les plus vulnérables des pays se four-nissant sur le marché mondial. Les petits paysans, incapables de tirer de leur activité des revenus suffisants, représentent près des deux tiers des 840 millions de per-

sonnes souffrant de malnutrition. « Et les accords de partenariat économique (APE) arrachés par l'Union européenne aux pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique), qui imposent une plus grande ouverture de leurs frontières en échange du maintien du libre accès au marché européen, ne vont pas améliorer la situation ! », s'empporte Léopold Lokossou, président de la plateforme paysanne PNOPPA au Bénin.

Défendre l'emploi et l'environnement

« Les partisans du développement de l'agriculture industrielle n'envisagent l'agriculture que sous l'angle de sa fonction de production de matières premières, regrette Bruno Losch. Or celle-ci remplit bien d'autres missions, dont celle de nourrir les personnes qui travaillent dans ce secteur. Avec 40 % de la population active mondiale, l'agriculture familiale est de très loin le premier employeur de la planète. » Et ses partisans de mettre en avant sa capacité d'absorption d'une majorité des 330 millions de jeunes Africains et des 500 millions de jeunes Asiatiques qui, d'ici à 2025, vont arriver sur le marché du travail. Le déploiement de techniques agroécologiques, moins coûteuses que l'achat de produits chimiques, ouvre par ailleurs des perspectives pour les agriculteurs familiaux confrontés à la nécessité d'accroître rapidement les rendements tout en limitant la pression sur les ressources naturelles.

Reste que promotion de l'agriculture familiale ne rime pas forcément avec maintien de l'emploi ou protection de l'environnement. En Europe, l'agriculture familiale reste la forme de production dominante, mais selon un modèle écologiquement non durable et où le nombre d'exploitations continue de chuter dramatiquement sur fond d'une impitoyable course

à l'agrandissement. Entre 2010 et 2013, il avait encore reculé de 20 %.

Comment alors renforcer la capacité de l'agriculture familiale à nourrir le monde tout en défendant l'emploi et l'environnement ? Première

piste : permettre aux pays du Sud de répondre par eux-mêmes aux besoins de leurs consommateurs, au lieu de privilégier les importations. « Nous avons pour cela besoin d'une politique agricole, ■■■

Les petits paysans représentent près des deux tiers des 840 millions de personnes souffrant de malnutrition

■■■ insiste Léopold Lokossou. *Il faut des prix rémunérateurs et un accès plus facile au crédit pour inciter les agriculteurs à produire et à augmenter leurs rendements.* »

Les producteurs doivent également s'adapter aux attentes des villes. Au Nord mais aussi au Sud, dans des pays comme le Brésil, des stratégies fondées sur les signes de qualité (agriculture biologique, labels...) et le développement des circuits courts ont créé de nouvelles opportunités pour l'agriculture familiale. « Ces exemples de relocalisation agricole permettent déjà de réinstaller des producteurs à la périphérie des centres urbains », observe René Becker, président de l'association Terre de liens, qui cherche à aider les candidats à l'installation à résoudre la question de l'accès au foncier.

Une chance historique

« Au Sud aussi, nous devons accompagner les agriculteurs sur ces marchés émergents », pointe Yvonnick Huet, directeur général d'Agrisud International, une organisation non gouvernementale (ONG) membre du Comité français pour la solidarité internationale (CFSI). « Trop longtemps, les associations paysannes se sont focalisées sur le seul accroissement de la production agricole. Il faut favoriser la structuration de filières, associant les autres acteurs de la chaîne comme les transformateurs, les distributeurs », ajoute Cécile Broutin,

Jean-Jacques Girodnet



Léopold Lokossou,
président de la PNOPPA

Il faut des prix rémunérateurs et un accès plus facile au crédit pour inciter les agriculteurs à produire et à augmenter leurs rendements

regroupements pour les produits agricoles...), ces dynamiques pourraient en

LES PETITES EXPLOITATIONS DOMINENT LE PAYSAGE

Répartition des exploitations agricoles selon leur superficie, en %



73,0 %	Inférieur à 1 hectare
12,1 %	Entre 1 et 2 hectares
9,2 %	Entre 2 et 5 hectares
2,7 %	Entre 5 et 10 hectares
1,4 %	Entre 10 et 20 hectares
0,8 %	entre 20 et 50 hectares
0,3 %	Entre 50 et 100 hectares
0,4 %	Supérieur à 100 hectares

Sources : FAO et Cirad

responsable de programme au département « Alimentation et économie rurale » du Groupe de recherches et d'échanges technologiques (Gret), autre membre du CFSI. Alliées au développement d'entreprises de services à l'agriculture (maintenance, création de lieux de

autre offrir des opportunités de revenus à une partie des petits producteurs trop marginalisés pour pouvoir vivre de leur seule activité agricole.

Mais pour les paysans les plus pauvres, certains, à l'instar de Nadjirou Sall, secrétaire général de la Fongs, Fédération des organisations non gouvernementales au Sénégal, estiment qu'il sera également indispensable de mettre en place des aides sociales. En effet, tous n'ont pas les capacités de se moderniser ou de s'employer ailleurs. Une telle position fait encore débat au sein des organisations paysannes. « Aucune politique agricole ne permettra de résoudre le problème des paysans les plus marginalisés, souligne Roger Blein, responsable du cabinet Issala, bureau d'études et de conseil dans le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Mais dans leur immense majorité, les agriculteurs familiaux des pays en développement ont une chance historique dont ils peuvent se saisir : l'augmentation des prix mondiaux, qui renchérit les importations, et la montée en puissance d'une classe moyenne urbaine leur offrent un marché. Ils ne pourront en profiter que s'ils passent de l'autoconsommation à l'agriculture commerciale. » ■

LAURENCE ESTIVAL

AFD : VERS DE NOUVEAUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ ?

Compte tenu des investissements nécessaires pour nourrir le monde en 2050, l'addition des capitaux publics et privés ne sera pas de trop, estime Jean-Luc François, responsable du secteur agricole à l'Agence française de développement (AFD). « A condition, poursuit-il, de travailler sur les complémentarités pour éviter une dualité croissante entre agriculture industrielle et agriculture familiale, insiste Jean-Luc François, qui prône la mise en œuvre de nouveaux partenariats public-privé allant dans le sens d'un développement pour tous. Il serait illusoire de croire que seules les petites exploitations familiales vont nourrir le monde ! »

Pour accompagner la modernisation du secteur, les gouvernements et les bailleurs de

fonds pourraient ainsi se focaliser sur la mise en œuvre de politiques agricoles et sociales, tandis que les investisseurs privés se verraient confier la mise en valeur des terres, par exemple par des aménagements hydroagricoles. Ces terres seraient rentabilisées grâce à leur mise en ferme auprès de nombreux petits agriculteurs, qui auraient intérêt à les louer en raison des bons rendements qu'ils pourraient y obtenir.

Mamadou Cissokho, président d'honneur du Réseau des organisations paysannes et des producteurs de l'Afrique de l'Ouest (Roppa), préfère quant à lui parler de « partenariat privé-paysans ». Dans ce schéma, les agriculteurs seraient associés, au côté des actionnaires, à la gouvernance de ces aménagements agricoles.

En savoir plus

« Les agricultures familiales du monde. Définition, contribution et politique publique », Cirad, mai 2013, accessible sur http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/20130711_Rapport_final_MAAF_MAE_AFD_AF_CIRADBIS_31_Mai_complet_cle0197b5.pdf

« Comment améliorer l'accès au marché pour les exploitations familiales. Retour sur l'expérience du Gret en Afrique », Gret, Etudes et travaux en ligne n° 41, 2014, accessible sur www.ired.org/modules/infodoc/cache/files/etli41_integral.pdf

« Qu'est-ce qu'on mange ? », Alternatives Internationales, hors-série n° 15, mai 2014, disponible dans nos archives en ligne.



Antoine de Ravignan

Le pays a tous les atouts pour être autosuffisant. A condition de rompre avec les importations de riz à prix cassé et de changer de politique agricole.

Périmètre irrigué dans la basse vallée du fleuve Sénégal.

Ces parcelles sont non seulement dédiées au riz, mais aussi au maraîchage de contre-saison.

LE SÉNÉGAL PEUT NOURRIR LE SÉNÉGAL

Les Sénégalais ont un problème avec leur alimentation. Le riz représente à lui seul la moitié de leur consommation de céréales (51 % en 2013-2014), le reste se partageant entre mil, maïs et sorgho (32 %) et blé d'importation (17 %). Or, ils ne produisent que le quart du riz qu'ils mangent. Cette forte dépendance alimentaire est un héritage du passé colonial. L'administration de l'ex-Afrique occidentale française avait poussé le pays à cultiver l'arachide pour les besoins de la métropole et fait venir massivement du riz d'Indochine pour nourrir les travailleurs. Plus précisément de la brisure, c'est-à-dire le grain cassé lors de l'opération du décorticage, moins cher que le riz entier.

Les colons sont partis, mais la brisure est restée. Très appréciée et facile à préparer, elle est à la base de l'alimentation, surtout chez les citadins dont le nombre explose et atteint désormais 44 % de la population. Mais dans un pays qui mange près de 1,3 million de tonnes de riz par an, cette dépendance coûte cher. En 2013, la facture des importations de riz s'est élevée à un demi-milliard d'euros, la moitié du déficit de la balance courante ou 5 % du produit intérieur brut du pays.

Pourtant, le Sénégal pourrait être autosuffisant. En quittant Dakar et en remontant vers le nord, les grands baobabs, les manguiers et les neems cèdent peu à peu la place à un paysage désertique et plat comme la main. Mais il ne faut pas se fier aux apparences. C'est ici que coule, d'est

en ouest, le fleuve Sénégal, marquant la frontière avec la Mauritanie. Avec de l'eau en abondance, de la chaleur et des terres argileuses, la vallée offre d'immenses possibilités pour les cultures irriguées. Les superficies aménageables sont estimées à 240 000 hectares. De quoi couvrir les besoins nationaux en riz, d'autant que les rendements moyens dans la vallée, qui se sont hissés à 6 tonnes par hectare et comptent parmi les meilleurs du monde, offrent encore une forte marge de progression. Ils ont doublé au cours des trente dernières années mais pourraient atteindre, voire dépasser, les 10 tonnes si les agriculteurs parvenaient à faire deux récoltes par an. Une pratique aujourd'hui très marginale en raison du manque de moissonneuses-batteuses sans ■■■

■ ■ ■ lesquelles il est impossible d'avoir achevé la première récolte au moment où il faut faire les semis de la seconde campagne, en juillet.

Mais ce potentiel rizicole reste théorique. Jusqu'à l'envolée des cours mondiaux dans la seconde moitié des années 2000, le riz de la vallée du Sénégal n'est jamais parvenu à être vraiment compétitif par rapport aux importations. Et donc à rentabiliser les coûteux aménagements hydro-agricoles – canaux primaires et secondaires, digues, parcelles planes – réalisés depuis les années 1970 par une société publique, la Saed, avec l'argent de l'aide internationale. Les superficies aménagées ont du coup progressé très lentement au cours des quarante dernières années. Elles ont par ailleurs été distribuées aux familles sur la base d'un quart d'hectare par adulte, ce qui permettait tout juste d'assurer les besoins d'autoconsommation des bénéficiaires, une fois payés en nature les engrais, la redevance pour l'eau d'irrigation et les charges d'entretien des parcelles, mais pas de produire des excédents commercialisables.

La ruée des « privés »

Certes, en 1989, la mise en service du barrage de Diama, à l'embouchure du Sénégal, a changé la situation. L'élévation du niveau de l'eau a transformé en canaux naturels d'anciens bras asséchés du fleuve dans la région du delta (la région de l'estuaire), ce qui a multiplié les superficies irrigables, qui plus est sans avoir à pomper l'eau dans le fleuve, donc à moindre coût. Cette opportunité a permis à des notables, des entrepreneurs locaux et des paysans riches de réaliser des aménagements privés et d'exploiter de grandes superficies. Cependant, à la différence des périmètres de la Saed, réalisés dans les règles de l'art, ceux des « privés » ont été faits à la va-vite, sans effectuer les indispensables mais coûteux travaux de drainage. Si bien qu'au bout de quelques campagnes, la salinisation des parcelles a rendu celles-ci impropres à la culture.

Ces aménagements sommaires et non durables, motivés par l'appât de gains rapides, étaient aussi imposés par le manque de rentabilité de la filière rizicole face au prix des importations. Pour ne rien arranger, la filière a été affectée par l'élimination des soutiens publics à l'agriculture au début des années 1990, dans le cadre des politiques d'ajustement structurel

imposées par le Fonds monétaire international. Résultat, la ruée des « privés » des années 1990 a fait long feu : les surfaces cultivées en riz, qui étaient passées de 20 000 hectares dans les années 1980 à 35 000 au début des années 1990, étaient retombées à 25 000 hectares au début des années 2000.

Nouvelle donne

Les années 1990 n'en ont pas moins été celles de l'émergence d'une nouvelle génération d'agriculteurs, à côté de la masse des petits paysans représentant l'immense majorité des exploitants. Ces « gros » agriculteurs ont réussi à s'agrandir sur 10, 20, 50, voire plus d'une centaine d'hectares pour certains, grâce à leurs compétences techniques, à leurs capacités d'emprunt, au fait d'être passés sur les bancs de l'école ou de l'université, à leurs relations sociales et familiales... Ils ont été les premiers à tirer profit du formidable retournement de situation qu'a représenté l'ascension des prix du riz sur les marchés mondiaux à partir de 2005. Cette fois, il devenait rentable de produire et d'acheminer le riz local vers la capitale, distante de 280 kilomètres, alors que la récolte était jusque-là vouée à ne nourrir que le million d'habitants de la vallée. En 2008, au moment de l'explosion des prix mondiaux, les surfaces semées en riz avaient atteint 60 000 hectares – dont 43 % sur des aménagements privés –, soit un doublement par rapport à 2006.

Cette nouvelle donne a encouragé le gouvernement sénégalais à annoncer

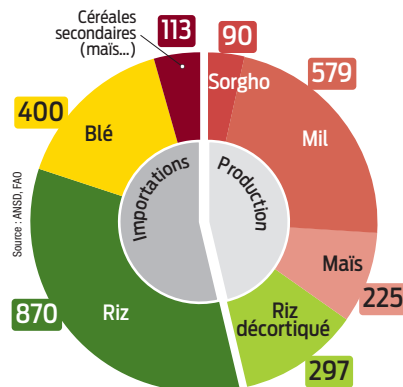
Les approvisionnements indiens à prix défiant toute concurrence ont stoppé depuis 2012 l'essor de la production locale

un plan national visant l'autosuffisance en riz en 2018. Les bailleurs de fonds internationaux, qui s'étaient totalement désengagés du secteur agricole, sont revenus en force dans la vallée pour financer la réhabilitation des aménagements sommaires abandonnés et pour réaliser de nouveaux périmètres. Rassurés quant au fait que, la filière devenant rentable, leur aide ne serait pas dépensée à perte.

Cependant, la somme des projets d'aménagement, essentiellement financés par l'aide internationale, atteint péniblement 16 000 hectares supplémentaires, l'équivalent du quart de la superficie rizi-

UNE FORTE DÉPENDANCE

Productions et importations céréalières au Sénégal en 2013-2014, estimations en milliers de tonnes



cole actuelle. L'autosuffisance, qui impliquerait de quadrupler la production de riz, reste donc lointaine.

Une politique à contre-courant

Pire, alors qu'il en a théoriquement fait un objectif national, le gouvernement mène en réalité une politique adverse. Lors de la flambée des cours de 2008 et pour éviter des émeutes à Dakar, les autorités se sont tournées vers l'Inde, qui offrait de meilleurs prix – mais une qualité moindre – que la Thaïlande, son fournisseur traditionnel. Cependant, par la suite, les importations en provenance d'Inde se sont peu à peu imposées sur le marché sénégalais. Résultat : avec la relative détente des prix mondiaux, ces approvisionnements indiens à prix défiant toute concurrence ont stoppé depuis 2012 l'essor de la production locale. Ainsi l'entreprise agroalimentaire sénégalaise Vital, créée en 2009, avait ouvert une rizerie moderne de grande capacité à Richard-Toll. Elle produisait un riz décortiqué de qualité qui se vendait bien dans la capitale. Mais depuis la fin 2013, sa situation est devenue très difficile. « *Il y a du riz indien qui arrive à Dakar à 217 francs CFA (1), prix grossiste. Or, en dessous de 240 francs CFA, nous perdons de l'argent* », explique Daba Fall, directrice des approvisionnements.

Seyni Ndao, le directeur général adjoint de la Saed, confirme : « *Les usines de la vallée accumulent des stocks. Certes, nous devons améliorer nos rendements et être plus compétitifs, mais il est impossible de résister face à de tels prix à l'import.* » Et « *si Vital, principal acheteur de riz aux paysans de la vallée et détenteur de l'usine la plus performante, fait faillite, alors les*

espoirs que le riz local nourrisse le pays seront ruinés pour longtemps », ajoute Marc Lacharme, assistant technique de l'Agence française de développement auprès de la Saed. Mais à Dakar, où le lobby des commerçants est politiquement puissant, maîtriser les volumes importés pour permettre à la filière locale de prendre peu à peu le relais n'est pas vraiment une priorité du gouvernement.

La concurrence des céréales importées, riz et blé, n'est pas le seul mal dont souffrent les paysans sénégalais. Ils sont également victimes d'une politique agricole qui les délaisse dans leur immense majorité. En effet, les financements publics – apportés pour l'essentiel par l'aide étrangère en raison de la faiblesse des politiques nationales – sont surtout dirigés vers la basse vallée du fleuve et ses

cultures irriguées : riz, tomate, oignon, canne à sucre... Certes, la zone est stratégique, mais cette priorité donnée aux agriculteurs les plus à même de dégager des excédents commercialisables dans une petite partie du pays néglige tous les autres, depuis la moyenne vallée du fleuve à la Casamance, en passant par l'immense bassin arachidier, qui pratiquent surtout des cultures pluviales. Comme si on avait oublié que le mil, le maïs et le sorgho représentent encore les trois quarts de la récolte céréalière nationale.

Les organisations paysannes et les organisations non gouvernementales (ONG) locales et internationales sont mobilisées face à ce déséquilibre. D'une part, en développant à l'échelon des territoires des filières de transformation et de commercialisation des céréales locales, comme

s'y emploient des associations comme Enda Graf ou le Gret (2). D'autre part, en agissant à un niveau politique, comme le fait la Fongs, la fédération nationale des organisations paysannes du Sénégal. Elle a réalisé ces dernières années un diagnostic précis sur la situation de l'agriculture familiale dans l'ensemble du pays. Et démontré les capacités de modernisation et d'adaptation d'une paysannerie aujourd'hui marginalisée pour faire sortir le Sénégal de sa dépendance et de son insécurité alimentaires (3). Des voix désormais mieux écoutées par les acteurs publics, mais qui restent encore bien mal entendues. ■ **ANTOINE DE RAVIGNAN**

1. 100 FCFA = 0,15 €.

2. Voir www.alimenterre.org/ressource/pape-seck-revient-strategies-dappui-aux-filières-cerealières-senegal

3. Voir http://sosfaim.org/pdf/publications/dynamiques_paysannes/sos-14-dp32-fr-web.pdf

FRANCE

BIOCOOP : NÉGOCIER LE JUSTE PRIX

Avec ses 345 magasins de produits bio répartis sur tout l'Hexagone, Biocoop travaille depuis quatorze ans à la structuration de filières, du producteur au consommateur. Objectif : soutenir les agriculteurs biologiques. « 1 200 agriculteurs, organisés en groupements autour de quatre grandes filières – céréales, fruits et légumes, porc et produits laitiers –, participent aujourd'hui à cette dynamique. Ils approvisionnent nos quatre plates-formes avec des produits de proximité et de saison qui représentent 70 % de nos ventes », explique Dominique Sénéc, membre du conseil d'administration de Biocoop.

Définir les priorités et les prix

Chaque année, exploitants et responsables de magasins se réunissent pour définir les priorités et discuter des prix d'achat des produits. « Nous garantissons également aux agriculteurs un volume de production pour trois ans. De quoi sécuriser une partie de leur chiffre d'affaires, car pour éviter une trop forte dépendance, nous n'avons pas souhaité acheter la totalité de leur production », poursuit le responsable. Et si, pour faire face à l'augmentation du nombre de magasins et à la croissance de la demande, le réseau Biocoop propose à certains agriculteurs de revoir les volumes



Magasin Biocoop, à Toulouse.

Le réseau travaille aujourd'hui avec 1 200 agriculteurs, auxquels il garantit un certain volume de production pour trois ans.

achetés à la hausse, une attention est aussi portée aux petits producteurs. Chaque année, de nouveaux agriculteurs intègrent le mouvement. « Cette politique participe au maintien d'un tissu de petites exploitations agricoles », se félicite Dominique Sénéc.

Impliquer les consommateurs

Fort de ces résultats, encourageants, le réseau envisage de réfléchir à un sys-

tème similaire pour les transformateurs, avec des prix et des volumes de production garantis. « Autre prochain chantier : impliquer davantage les consommateurs, dont les intérêts sont actuellement représentés par les directeurs de magasin. Nous pensons en effet qu'ils ont aussi leur mot à dire pour aider les producteurs à mieux comprendre leurs attentes tant en termes de qualité qu'en termes de prix. » ■ **L. E.**



Julie Erceau - MFR

PAYSAN AFRICAIN, UN MÉTIER D'AVENIR

Pour que l'Afrique puisse se nourrir, il faut que l'agriculture soit plus attractive pour les jeunes. Cela passe par l'accès à la formation, à la terre et au crédit.

A 32 ans, Amadou Sow a réussi son pari : vivre de l'agriculture. Rien n'était pourtant écrit en 2005, quand, sur les conseils de son oncle, il suit une formation agricole à Dakar avec l'intention de s'installer : « *Mon diplôme en poche, j'ai eu des difficultés à trouver de la terre. Autour de Thiès, ma région, on se l'arrache pour construire.* » A force de tanner les chefs de sa communauté rurale, il a fini par obtenir 3 hectares en 2006. Et du coup réussi à convaincre les banques de lui accorder un prêt de 4 millions de francs CFA (6 000 euros) pour faire du maraîchage en grand. Devenu secrétaire général du collège « jeunes » du Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR), plateforme des organisations paysannes sénégalaises, Amadou Sow milite pour

que les pouvoirs publics investissent dans la formation et l'installation des jeunes en agriculture : ils arrivent de plus en plus nombreux sur le marché du travail, la plupart sans qualification, sans perspectives, ni en ville ni à l'étranger. La mise en place d'une offre éducative et de formations professionnelles est indispensable pour leur avenir.

Des Etats pionniers

« *Rénover leurs formations agricoles est la première étape à laquelle s'attèlent un nombre croissant de pays* », explique Benjamin Duriez, chargé de mission au service international de l'Union nationale des Maisons familiales rurales (MFR). Ces centres de formation français ont essaimé dans les pays du Sud et proposent des cursus adaptés aux situations locales. Avec des résul-

Jeune Malgache, ici dans son champ de taro, formé par les Maisons familiales rurales.

Améliorer la qualité des formations agricoles est indispensable pour permettre aux jeunes de s'installer durablement.

tats : « *au Bénin, par exemple, 80 % de nos jeunes diplômés s'installent comme agriculteurs alors que la moyenne nationale évolue entre 5 % et 10 %* », se félicite Benjamin Duriez.

Madagascar compte parmi les Etats les plus avancés en la matière. Ce pays a adopté une stratégie nationale de formation agricole soutenue par le Fonds international de développement agricole (Fida), et les Maisons familiales rurales, présentes depuis 1998, ont participé à son élaboration. « *Des collèges agricoles et des centres de formation ont été créés. L'objectif est de donner aux élèves un savoir qui leur permettra, dans un premier temps, de contribuer à développer l'exploitation de leurs parents, avant qu'ils ne puissent voler de leurs propres ailes* », indique Bertrand Wybrecht, chef du bureau des relations européennes et de la coopération internationale au ministère français de l'Agriculture.

La qualité de la formation n'est pas le seul frein à l'installation. Vient ensuite la question de l'accès des jeunes aux capitaux et à la terre. C'est un énorme problème, qui explique pourquoi la

majorité des diplômés des écoles d'agriculture préfèrent encore devenir fonctionnaires. Et les Etats négligent le plus souvent ce problème.

Le Cameroun fait partie des rares exceptions. Avec l'appui de la coopération française, ce pays a mis en place en 2008 le programme Afop (2008-2016), qui repose sur trois piliers : la rénovation d'une centaine de centres de formation agricole (structures et contenus pédagogiques), un service d'accompagnement des jeunes tout au long du déploiement de leur projet et une enveloppe financière pour bonifier les prêts bancaires nécessaires à la mise en route de leur activité. Doté d'une enveloppe de 61,8 millions d'euros financés en grande partie par les allègements de dettes consentis par la France au Cameroun, ce programme a formé 1 300 jeunes par an sur la période 2008-2012 et vise les 3 500 jeunes pour 2016. Des projets similaires sont également dans les cartons en Côte d'Ivoire et en Guinée.

Enseigner dans les champs

Le programme camerounais comporte toutefois de nombreuses failles : seuls sont admis les candidats ayant déjà des terres. « *Quelle est par ailleurs la capacité de l'Etat à assurer sa*

perennité après 2016 ? L'impulsion donnée grâce aux fonds de la coopération française va-t-elle permettre d'engager une dynamique ? Aujourd'hui, avec 1 500 projets d'installation aidés par an, nous sommes encore très loin de répondre aux besoins tant en matière d'insertion des jeunes qu'en termes de renouvellement des générations », pointe Betty Wampfler, professeure en économie du développement à Montpellier Supagro.

Mon diplôme en poche, j'ai eu des difficultés à trouver de la terre. Autour de Thiès, ma région, on se l'arrache pour construire »

Amadou Sow

Afin d'accélérer la modernisation de l'agriculture camerounaise en renforçant les connaissances des jeunes agriculteurs déjà en activité, il est envisagé de dispenser les enseignements à même les champs. « *Sans remettre en cause l'intérêt de favoriser l'installation des jeunes, accompagner les paysans déjà en activité est tout aussi*

nécessaire », approuve Steven Le Faou, d'Agriculteurs français et développement international (Afdi).

« *Les gouvernements comme les agences de coopération et les organisations internationales doivent en outre élargir leur champ d'action en réfléchissant à la manière de créer des emplois para-agricoles en milieu rural. Pour développer leurs activités, les agriculteurs ont besoin de s'appuyer sur des entreprises de transformation, de commercialisation ou de stockage afin d'avoir un plus grand accès aux marchés* », poursuit Christian Fusillier, chef de projet à la division éducation et formation professionnelle de l'AFD.

Bonnes nouvelles sur ce front : onze pays d'Afrique de l'Ouest et centrale ont déjà créé un fonds de financement de la formation professionnelle. Et en Côte d'Ivoire, des centres de formation aux métiers ruraux, diplômant 10 000 personnes par an, ont vu le jour au cours des dernières années. Mais « *pour qu'elles produisent leurs effets, ces dynamiques devront être soutenues dans la durée par les gouvernements et les bailleurs de fonds* », prévient Benjamin Duriez. ■ **L. E.**

NORD ET SUD, MÊME COMBAT

Au Nord aussi, les candidats à l'installation doivent faire face à de nombreuses difficultés. Surtout s'ils ne sont pas originaires du monde agricole ou qu'ils ne peuvent pas reprendre l'exploitation familiale. Premier obstacle : l'accès au foncier, dont les prix sont devenus prohibitifs. En France, la concurrence entre agriculteurs est rude pour l'accès aux terres primées par les aides à l'hectare de la politique agricole commune. Tandis que dans les zones périurbaines, les prix du foncier et la législation sur l'urbanisme continuent d'inciter à convertir les champs en lotissements, en routes et en zones d'activité.

Les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer), structures parapubliques dotées d'un droit de préemption sur les terres agricoles qui se libèrent, ont bien pour mission de favoriser l'installation. « *Mais en pratique, elles privilégient trop souvent les agriculteurs qui cherchent à agrandir leur exploitation* », critique René Becker, agriculteur et président de Terre de liens. Créée en 2003, cette association propose aux citoyens de mobiliser leur épargne dans l'achat de terrains loués ensuite à de nouveaux agriculteurs. « *En l'espace de cinq ans, nous avons réussi au total à trouver 3 000 hectares dont ont bénéficié 200 candidats à l'installation, se félicite René Becker. Ils sont répartis un peu partout en France, même si c'est plus simple de trouver des terres en Normandie qu'en Ile-de-France, où la pression foncière est très élevée.* » De plus en plus de collectivités commencent également à intervenir en récupérant des terres avec l'idée d'installer de nouveaux agriculteurs.



Couple d'éleveurs aidé par Terre de liens en Rhône-Alpes. Depuis sa création en 2003, l'association a réussi à acheter 3 000 hectares de terres agricoles.

Comme au Sud, les jeunes agriculteurs du Nord sont aussi confrontés aux problèmes d'accès au crédit. En France, il existe bien une « dotation jeunes agriculteurs », d'un montant compris entre 8 000 euros en zone de plaine et 35 900 euros en zone de montagne, et des prêts bonifiés pour réaliser les premiers investissements. Mais les critères d'attribution sont si restrictifs que les installations aidées sont désormais très minoritaires : 4 500 sur les 12 600 qui ont eu lieu en 2013.

LES GRAINES DE LA FAIM

Multipliant les droits de propriété sur les semences, des multinationales privatisent des ressources appartenant à l'humanité. Une menace pour la sécurité alimentaire.

Pratique aussi vieille que l'agriculture elle-même, le fait de semer les graines que l'on a soi-même récoltées sera-t-il bientôt hors-la-loi ? « *Au Nord comme au Sud, de nouvelles réglementations apparaissent qui tendent à remettre en question ce droit séculaire des agriculteurs* », affirme Patrick de Kochko, agriculteur dans le Tarn-et-Garonne et coordinateur du Réseau des semences paysannes. Cette bannière regroupe en France plus de 70 organisations citoyennes bien décidées à faire entendre leur voix face aux multinationales de

l'agrochimie. Ces firmes cherchent en effet à imposer et à contrôler l'usage des variétés qu'elles ont sélectionnées via l'obtention de droits de propriété intellectuelle.

Amorcée dès les années 1960 dans le sillage de la révolution verte, cette stratégie est aujourd'hui devenue centrale. Et elle accélère le mouvement de concentration du marché des semences entre les mains d'acteurs de plus en plus puissants : au niveau mondial, dix firmes contrôlent à elles seules la moitié du marché des semences, estimé à 45 milliards de dollars.

Afrique de l'Ouest LES VARIÉTÉS PAYSANNES AU SECOURS DES PETITS PRODUCTEURS

Aux confins du Sénégal, du Mali et de la Mauritanie, le Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural (GRDR), organisation non gouvernementale membre du CFSI, accompagne les paysans du fleuve Sénégal pour les aider à réintroduire les variétés céréalières traditionnelles (mil, sorgho...). C'est un changement à 180 degrés, par rapport à la politique suivie depuis plusieurs années reposant sur la distribution de semences améliorées issues de la recherche agronomique.

« Ces variétés censées augmenter les rendements n'avaient pas atteint leur but : les agriculteurs n'arrivaient pas à dépasser les 500 à 600 kilos par hectare, au lieu des 3 à 4 tonnes attendues, car ces graines n'étaient pas adaptées aux conditions locales. De plus, pour les paysans, l'augmentation des rendements n'est pas le seul critère à prendre en compte pour assurer la sécurité alimentaire », mentionne Yvan Le Coq, responsable de ce projet.

Les producteurs ont mis en avant la nécessité de s'intéresser à la robustesse des plantes, à la configuration des épis, qui joue un rôle dans l'éloignement des oiseaux prédateurs, ou même aux caractéristiques organoleptiques des céréales récoltées. « En lien avec les organisations paysannes, nous avons alors exploré le patrimoine génétique du bassin pour retrouver parmi les semences traditionnelles celles correspondant le mieux aux besoins des producteurs comme aux attentes des consommateurs », poursuit le responsable.

C'est en fait un travail de longue haleine, car la généralisation de variétés améliorées était en train de rayer de la carte la richesse des semences paysannes. Un catalogue est en cours de réalisation pour permettre aux agriculteurs de choisir les graines en fonction de leurs objectifs. Ce guide permettra aussi aux organisations paysannes de renforcer leur plaidoyer en faveur de la reconnaissance des semences paysannes.



Ces pratiques pénalisent lourdement les agriculteurs : ils sont obligés de verser des *royalties* pour semer des graines protégées par des certificats d'obtention végétale ou par des brevets sur les procédés qui ont permis de mettre au point ces variétés. « *C'est d'autant plus inacceptable que, dans nombre de cas, les brevets sont déposés sur des gènes qui appartiennent au patrimoine génétique mondial et dont les caractéristiques sont déjà connues ! Ces actes s'apparentent à de la piraterie* », dénonce Guy Kastler, président de la commission « semences » de la Confédération paysanne.

De plus, sélectionnées en fonction de leur capacité à assurer de hauts rendements dans des conditions optimales, que ce soit en matière de qualité des sols ou d'accès à l'eau, ces variétés ne prennent pas en compte la diversité des situations locales. « En Afrique subsaharienne, par exemple, les rendements obtenus sont inférieurs aux attentes, faute de réseau d'irrigation ou de recours à des produits chimiques pour compenser la faible fertilité des sols, met en avant Bob Brac de la Perrière, coordinateur de l'association de solidarité internationale BEDE. Ces variétés supposent un modèle d'agriculture intensive, gourmande en capitaux et en ressources. Or, ce n'est pas avec ce type d'agriculture, écologique-



Coopérative de semences de riz au Sénégal. Le marché mondial des semences, estimé à 45 milliards de dollars, est toujours plus dominé par les multinationales.

ment non durable, qu'on pourra nourrir le monde en 2050. »

La généralisation sur toute la planète de ces variétés modernes est en outre dangereuse pour le maintien de la diversité biologique. Se substituant aux variétés traditionnelles, elles entraînent la disparition progressive de variétés locales appréciées des consommateurs ou plus résistantes face au changement climatique (voir encadré).

La résistance s'organise

Face à l'appropriation du vivant par les firmes semencières et à l'appauvrissement du patrimoine génétique, des organisations de producteurs et des organisations non gouvernementales (ONG) multiplient les initiatives. En mai dernier, la coalition internationale No Patents on Seeds (Pas de brevets sur les semences) a ainsi déposé un recours contre un brevet européen obtenu par Monsanto sur une tomate résistante au champignon *Botrytis cinerea*. Or, dénonce la coalition, cette tomate n'est pas une création de Monsanto, mais elle provient en réalité d'une banque internationale de semences située en Allemagne, chargée de conserver des variétés libres de droits pour le bien commun de l'humanité...

“ Dans nombre de cas, les brevets sont déposés sur des gènes qui appartiennent au patrimoine génétique mondial et dont les caractéristiques sont déjà connues ! ”

Guy Kastler, de la Confédération paysanne

et l'autonomie semencière des agriculteurs, organise une foire régionale afin de favoriser les échanges de graines sélectionnées entre paysans de tous les pays sahéliens. Lors de la dernière édi-

France

LE LOBBY AGRO-INDUSTRIEL À L'OFFENSIVE

Le lobby de l'industrie semencière avance ses pions dans l'Hexagone. Depuis 2011, la loi sur les certificats d'obtention végétale conditionne, pour 21 espèces représentant 60 % des surfaces en production de semences, le droit pour les agriculteurs de ressemer leur récolte au paiement d'une redevance versée aux sélectionneurs. Dans l'attente de la publication des décrets d'application, une nouvelle salve a été tirée en 2013 : dans la première mouture du projet de loi d'avenir sur l'agriculture, les semenciers avaient obtenu que les paysans qui sélectionnent eux-mêmes leurs semences soient obligés de s'inscrire sur un registre, afin de surveiller leurs activités. La mobilisation du Réseau des semences paysannes (voir ci-contre) a heureusement permis de retirer cette disposition du texte définitif, finalisé en juillet dernier.

Au Sud aussi, la société civile se mobilise : tous les deux ans, l'Association sénégalaise des producteurs de semences paysannes, qui milite pour le maintien de la biodiversité cultivée

tion, qui a eu lieu en mars dernier, une déclaration demandant aux pouvoirs publics africains de « *prendre leurs responsabilités pour servir l'intérêt général et non les intérêts particuliers en cautionnant l'intervention des multinationales* » a été adoptée. Un texte qui fait écho au traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui fête cette année son dixième anniversaire. Son article 9 reconnaît en effet « *l'énorme contribution que les communautés locales et autochtones ainsi que les agriculteurs de toutes les régions du monde ont apportée et continueront d'apporter à la conservation et à la mise en valeur des ressources phytogénétiques, qui constituent la base de la production alimentaire et agricole dans le monde.* » ■ **L. E.**

UN DOUBLE DÉFI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

L'avenir de l'agriculture en 2050 ne se pose pas seulement en termes de rendements, mais aussi de mode de production et d'emploi rural.



Nicolas Bricas,
chercheur au Cirad

L'agriculture familiale est-elle capable de nourrir le monde en 2050 ?

La capacité de l'agriculture familiale à nourrir le monde est souvent discutée en termes d'aptitude à augmenter la production. Or, il faut rappeler que la sécurité alimentaire aujourd'hui n'est plus, comme avant les années 1980, une question de disponibilités. La production agricole progresse depuis des décennies à un rythme supérieur à celui de la croissance démographique, y compris là où on souffre de la faim, comme en Chine, en Inde ou en Afrique subsaharienne. La planète produit globalement plus que ce dont elle

a besoin. L'insécurité alimentaire est d'abord un problème de pauvreté, d'accès à la terre ou aux moyens de production et à un pouvoir d'achat permettant de se nourrir correctement.

Si la question de nourrir 9 milliards d'humains en 2050 se pose, c'est qu'il est peu probable que la planète puisse continuer de disposer des ressources non renouvelables – le charbon, le pétrole et les engrais minéraux – qui ont permis un tel accroissement de la production agricole depuis un siècle. L'enjeu est donc de savoir quelles formes d'agriculture sont les plus à même de nourrir une planète plus peuplée en consommant moins de ressources rares.

Comment l'agriculture familiale peut-elle répondre à ce grand défi écologique ?

Il n'y a pas de solutions standards pour produire de façon économe. Il faut

s'adapter à des sols, à des climats et à des prédateurs spécifiques à chaque environnement. Le grand atout de l'agriculture familiale est la compétence des agriculteurs. Ils ont su, depuis toujours, tirer parti des ressources à leur disposition pour produire dans des environnements très variés : des zones quasi désertiques ou à forts aléas climatiques aux forêts humides. La recherche a surtout conçu de nouvelles techniques basées sur des ressources non renouvelables. Elle doit maintenant s'orienter vers une agro-écologie qui s'appuie sur la diversité des savoirs paysans et accompagne leur évolution pour faire face à un monde qui s'accélère, notamment avec le changement climatique.

L'agriculture familiale ne doit-elle pas relever aussi un enjeu social, celui de l'emploi ?

Dans des pays où la transition démographique n'est pas encore achevée, ce qui est le cas dans toute l'Afrique subsaharienne, cet enjeu de l'emploi est effectivement considérable. L'agriculture familiale est plus intensive en main-d'œuvre que les formes plus industrielles, plus capitalistiques. Elle apparaît donc comme un secteur capable de relever le défi de l'absorption de l'afflux massif des jeunes sur le marché du travail.

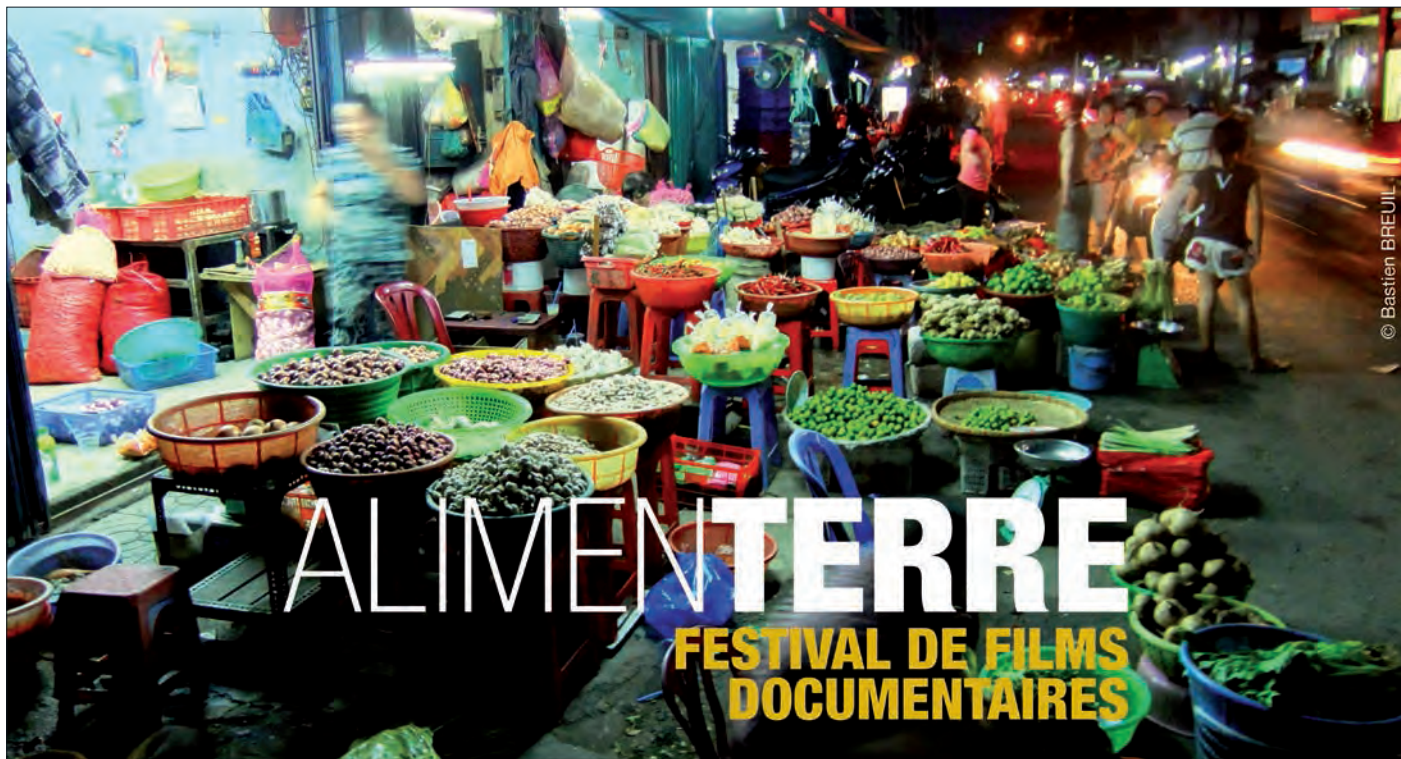
Mais n'oublions pas qu'agriculteur familial est aujourd'hui un des métiers les moins désirables pour les jeunes. Il faut réinvestir dans le rural pour réduire les différences croissantes de modes de vie et d'opportunités entre villes et campagnes. L'enjeu de l'emploi ne peut être relevé par la seule agriculture. Le secteur de l'agrofourmiture, de la transformation agroalimentaire, de la distribution, de la restauration est de ce point de vue stratégique. Il constitue un immense vivier d'emplois, plus désirables, notamment pour les femmes, tant en milieu rural qu'en ville. Il peut contribuer à faire de l'agriculture familiale un secteur d'avenir, innovant, moderne, connecté au reste du monde. Son modèle de développement, entre une industrialisation rapide à capitaux étrangers et le maillage du territoire par un tissu de PME locales, est un enjeu majeur, à la fois pour l'emploi, mais aussi pour l'environnement et pour les cultures alimentaires. Car ce qu'on mangera demain dépendra de la façon dont on le produira, le transformera, le commercialisera et le partagera. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR L. E.



Forgerons au village de Karey Kopto (Niger).
L'enjeu de l'emploi rural ne peut être relevé par la seule agriculture.

Antoine de Ravignan



© Bastien BREUIL

ALIMENT TERRE

FESTIVAL DE FILMS DOCUMENTAIRES

Tout le programme sur www.festival-alimentterre.org



Coordonné par :
le Comité Français pour
la Solidarité Internationale
www.cfsi.asso.fr



Dans le cadre de :



Avec le soutien de :



En partenariat avec :



Le présent document bénéficie du soutien financier de l'Agence Française de Développement et de la Fondation Léa Nature Jardin Bio. Les idées et les opinions présentées sont celles du CFSI et ne représentent pas nécessairement celles de l'Agence Française de Développement et de la Fondation Léa Nature Jardin Bio.

La Semaine de
la solidarité internationale
www.lasemaine.org
Du 15 au 23 novembre 2014 - 17^e édition

**Du 15 au 23 novembre 2014,
allons « DroitS à l'essentiel » !**

La 17^{ème} édition de la Semaine de la solidarité internationale met en avant pendant 9 jours, à l'occasion de plus de 7000 événements, partout en France, des solutions solidaires pour défendre les droits humains fondamentaux.



© Johanny Michaleczak

+++

Rendez-vous sur www.lasemaine.org pour retrouver toutes les informations utiles et découvrir les animations qui se tiendront près de chez vous !

+++

La Semaine de la solidarité internationale est coordonnée par le CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement) et animée par :



Avec le soutien de :



C A M P A G N E

ALIMENT TERRE



Nourrir le monde avec une agriculture familiale durable www.alimenterre.org



Coordonnée par :
le Comité Français pour
la Solidarité Internationale
www.cfsi.asso.fr

Dans le cadre de :



Avec le soutien de :



En partenariat avec :

